



Incendie du local commun à poubelles

Par **ki63**, le **02/01/2016** à **12:07**

Bonjour à tous,

J'habite un appartement dans une résidence sécurisée (portail, portillon, entrée de chaque bloc sous ouvertures électriques sécurisées) constituée de 2 blocs de logements.

La nuit du 31/01, à minuit très exactement notre local commun de poubelle (construction en "dur", avec toit surhaussé bois...), a complètement brûlé avec le système du portail électrique (intervention des pompiers ...). Aucune personne de l'agence immobilière ne s'est déplacée puisque personne de joignable compte tenue des festivités de fin d'année.

Nous, résidents, craignons fortement une hausse des charges et loyer, pour éponger les réparations. Que devons nous faire, chaque résident doit il porter plainte contre X, et faire une déclaration auprès de son assurance habitation respective ? Mais, à priori, aucun résident n'a eu de préjudice personnel, si ce n'est, bien sûr, une énorme frayeur pour locataires proches du local en flammes. Est ce l'agence et la copropriété qui doivent gérer et faire marcher leur assurance ?

Nous n'avons eu aucune information à ce jour par l'agence toujours injoignable, et en plus nous ne savons plus où déposer nos poubelles, si ce n'est squatter les poubelles des HLM juste à côté, ou containers publics ?

Je vous remercie par avance en espérant fortement que quelqu'un puisse nous renseigner.

Meilleurs voeux à tous.

Par **morobar**, le **02/01/2016** à **16:10**

Bonjour,

On peut supposer que la copropriété est assurée pour les communs.

C'est donc dans les garanties souscrites que se trouve la mise en mouvement de l'assurance, la prise en charge totale ou partielle (franchise) des dégâts.

Je comprends que l'agence comme le syndic soit injoignables, ils n'ont pas vocation à assurer un service public les jours fériés.

Par **ki63**, le **05/01/2016** à **20:12**

Bonsoir

je vous remercie de votre réponse. il est vrai que la disponibilité n'est pas à être 24h/24h.
je suis tout à fait d'accord avec vous.